



ORGANISATION :

- Coût de la formation : comprenant les frais d'inscription, et les frais pédagogiques = **160€**
- frais de restauration (déjeuner) = **20 €**

FICHE D'INSCRIPTION à retourner à la Ligue Midi-Pyrénées du Sport Adapté
 7, rue André Citroën 31130 BALMA
 ☎ 05.61.20.33.72 📠 05.61.20.61.69
 avant le **2 novembre 2012.**

✍

**Formation « AQSA – Module 1 »
 Lundi 19 & Mardi 20 novembre 2012**

Nom, Prénom : -
 (fonction) -
 Nom, Prénom : -
 (fonction) -
 Nom, Prénom : -
 (fonction) -
 Etablissement ou association. :
 (Adresse, téléphone)
 ☎

Joindre un chèque de **180 €** par inscription,
 Paiement par chèque libellé au nom de LSAMP
 Chèque N° Banque
 Paiement par virement bancaire : 13135 - 00080 - 08101282978 - 27
code banque – code guichet – n° de compte – clé rib
 domiciliation : Caisse d'Epargne - Toulouse



Ligue Midi-Pyrénées



DRJS CS MP

**AQSA "ATTESTATION DE
 QUALIFICATION SPORT ADAPTE"**
 « Encadrement sportif des personnes en
 situation de handicap mental ou
 psychique » 19-20 nov 2012 CREPS
Module 1 « Connaissance des publics »



Organisée par la **Ligue Sport Adapté Midi-Pyrénées**,
 (Avec le concours de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports,
 et de la Cohésion Sociale, et du Conseil Régional Midi-Pyrénées)

Organisme formateur enregistré sous le n° 73 31 06061 31 auprès du préfet
 de région Midi-Pyrénées. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

AQSA : Attestation de Qualification Sport Adapté : CURSUS

Module 1 : Connaissances sur le public et son environnement (16h)

Module 2 : Pédagogie liée à une discipline (24h)

Module 3 : Stage pédagogique en situation d'intégration (20h)

Validation : Evaluation à partir d'un document écrit (stage) et d'un entretien

PUBLIC CONCERNE :

Encadrants des associations sportives « ordinaires ».

Educateurs sportifs qualifiés (BEES ou BPJEPS) ou en cours de formation souhaitant élargir leur pratique au public en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du comportement.

OBJECTIFS du Module 1 :

- ◆ acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A : personnes en situation de handicap mental ou psychique... ;
- ◆ connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation, ainsi que sa structuration, son réseau et ses partenaires au niveau local ;
- ◆ connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes
- ◆ interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'évoluer vers une plus grande autonomie ;
- ◆ choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

DATE : lundi 19 & mardi 20 novembre 2012, de 8h30 à 17h30

LIEU : CREPS de Toulouse 1 avenue Edouard Belin - Toulouse

Tél Alain Déjean ☎ 06.77.00.79.70

Quelles sont les compétences qui seront acquises par le stagiaire ?

- ◆ Intégrer les caractéristiques générales et singulières des personnes en situation de handicap mental ou psychique de manière à pouvoir concevoir et mettre en œuvre un programme de séances d'activités sportives adaptées, en lien avec les spécialités sportives des stagiaires, dans un cadre sécuritaire ;

- ◆ Identification des besoins des personnes en situation de handicap mental ou psychique, de leur environnement structurel et de la FFSA de manière à mettre en œuvre des projets d'APS.

Quels contenus allez-vous aborder et comment allez-vous le proposer ?

- ◆ Connaissance du handicap mental & psychique
- ◆ Identifier les besoins génériques de ces publics
- ◆ Présentation de la FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations...
- ◆ Cadre législatif et institutionnel (le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions) ;
- ◆ séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.
- ◆ les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages

La formation est construite sur le principe de l'alternance, utilisant et prenant appui sur les situations concrètes de travail.

- ◆ Alternance de questionnements en lien avec les mises en situation des stagiaires en situation de confrontation avec le public cible, les interventions seront adaptables en fonction des besoins recensés chez les stagiaires ;

INTERVENANTS : (Prévisionnel)

- Alain DEJEAN : Conseiller Technique Régional "Sport Adapté" DRJSCS MP chargé de cours au Département de Psychomotricité ParisVI Pitié-Salpêtrière, licence en Sciences de l'Education Paris VIII, D.U. Promotion de la Santé et APS Paris VI, BEES APSA.

- Laure DUGACHARD : Conseiller Technique Fédéral "Sport Adapté" CDSA31 Master pro management des organisations sport-santé – BEES APSA

- Elodie COUDERC : Conseiller Technique Fédéral "Sport Adapté" LSAMP Master STAPS Santé Publique et activité physique adaptée à la prévention